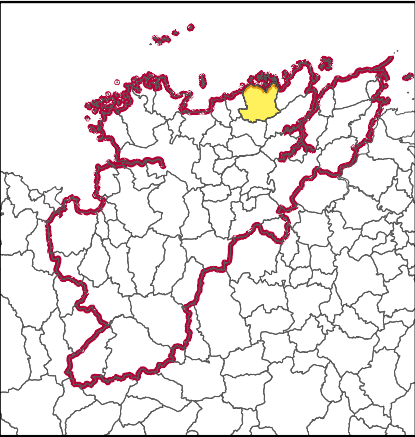




Annexe
Servitudes d'utilité publique

Arrêté le : 1er juillet 2010
Approuvé le : 14 avril 2011

1:1 000 000

Sources :
Servitudes : DDTM22, DREAL
Cadastré : © Direction Générale des Finances Publiques - année 2021
Réalisation : © Lannion-Trégor Communauté - Service Data & Géomatique - mai 2024

Liste non exhaustive se référer à l'annexe du PLU.

Légende

AC1 : Protection des monuments historiques

- ▲ Monument historique classé
- ▲ Monument historique inscrit
- Périmètre de protection de monument historique

AC2 : Sites classés et inscrits

- ▨ Enceinte de site classé
- ▨ Enceinte de site inscrit

EL8 : Amers, phares et sémaphores

- ★ Phare
- Zone de protection

EL9 : Passage des piétons sur le littoral

- Sentier piétonnier

PT2 : Télécommunications - protection contre les obstacles

- Centre d'émission ou de réception radioélectrique
- Zone de protection

